

MAIRIE  
DE

VIOLS-LE-FORT

34380

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

		Séance du 21 mars 2026			
		Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
<b>Date de la convocation</b> 17/03/2026  <b>Nombre de Conseillers</b> Exercice 15 Présents 13 Votants 15  <b>Secrétaire de séance :</b> RATAJCZAK Nicole	L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à neuf heures trente, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Frédérique MARIN, Conseillère Municipale la plus âgée				
	DURAND Anne	x			
	PARENTINI Laurent	x			
	RATAJCZAK Nicole	x			
	HOULES Brice	x			
	BOUDON Maguelonne	x			
	ANDRE Jérémie	x			
	PANELLE Aurélie	x			
	LEVIEUX Jean-Luc	x			
	JONES Sarah	x			
	VERZILLI Daniel			x	PARENTINI Laurent
	BOREL Véronique			x	DURAND Anne
	DAUFRESNE Tanguy	x			
MARIN Frédérique	x				
THIRIEZ Rodolphe	x				
DION Benjamin	x				

### 2026009 – ELECTION DU MAIRE

**Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que le Conseil Municipal a été régulièrement installé, il convient de procéder à l'élection du maire ;

Après un appel des candidatures, il est procédé au premier tour de scrutin du vote.

Chaque conseiller municipal, après l'appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé dans l'urne.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 15  
 Nombre de bulletins blancs : 3  
 Nombre de Bulletins nuls : 0  
 Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Madame ANNE DURAND : 12 (Douze) voix

Madame ANNE DURAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Accusé de réception en préfecture  
 034-213403439-20260323-2026009-DE  
 Date de télétransmission : 23/03/2026  
 Date de réception préfecture : 23/03/2026



**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :**

- **DIT** que Madame ANNE DURAND est régulièrement élue maire ;
- **AUTORISE** Madame ANNE DURAND à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Pour extrait conforme  
La Maire,



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213403439-20260323-2026009-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2026  
Date de réception préfecture : 23/03/2026

